

**PROCÈS-VERBAL**  
**CONSEIL MUNICIPAL du MARDI 9 DECEMBRE 2025**  
**à 20 heures - en mairie**

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf du mois de décembre, le conseil municipal de la Commune de POUILLY-les-NONAINS s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie à 20 heures, sous la présidence de M. Eric MARTIN, Maire.

**Etaient présents :** M. Eric MARTIN, Maire, Mmes et MM. Céline POMMIER, Véronique FILLION, Régis LAURENT, Adjoints, Mmes et MM. Annette CARTIER DUBOST, Christiane ROSSILLE, Yves GAULIER, Catherine MOUILLER, Pierrick MURCIER, Laetitia DUFOUR, Anthony FAYET, Pierre Alexandre GIRARD, Pierre CREPIN, Lysiane CHATELUS, Martine MERIGOT

**Absent excusé :** Philippe NEMOZ, pouvoir à Céline POMMIER,

**Absents :** Samyha LOUBIBET, Sandrine DELFIEU, Christophe CHAIZE,

**Date de la convocation :** mercredi 3 décembre 2025

**Secrétaire de séance :** Catherine MOUILLER

**Public :** 3 personnes

Après validation du Procès-verbal de la réunion précédente et lecture de l'ordre du jour, la séance peut débuter.

- M. le Maire procède à la lecture des décisions prises, devis signés et Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)

**1 - Délégations au Maire : décisions prises**

**DECISION 2025-10 : Bail du logement 384 route de Saint Martin - Madame GUEZAINIA Nadia**

Vu la délibération du conseil municipal en date du 9 juin 2020, donnant délégation de pouvoirs au Maire pour, entre autres, décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

Vu le dossier de candidature déposé par Madame GUEZAINIA Nadia pour le logement de St martin de Boisy 384 route de St martin,

D E C I D E

**Article 1 :** de signer avec Madame GUEZAINIA Nadia un bail pour une **durée de 6 ans à compter du 1er décembre 2025**, pour le logement situé 384 route de Saint Martin.

➤ **DEVIS signés :**

- Berger Levrault : Régularisation licences ORACLE pour e.magnus (prérequis pour 2026) : 750 € TTC
- AURA imprimeurs : Cartes de voeux 2026 : 240 € TTC
- MANO MANO (cb) : Meuble pour bureau du Maire : 99.99 € TTC
- BUT : Buffet pour la cuisine du logement du bâtiment de st martin : 159.99 € TTC
- CASTORAMA : Meubles pour la cuisine du logement du bâtiment de st martin : 335.40 € TTC
- DEVELAY : Fournitures pour la garderie de la primaire : 70.04 € TTC
- LA POSTE : Commande de carnets de timbres et enveloppes préaffranchies pour 2026 : 1 578.50 € TTC
- WESCO : Jouets de Noël crèche : 300.91 € TTC
- BOUZU Sarl : Travaux Sanitaires Logement M. Mme PROSPER : 4 827.11 € TTC
- EUROVIA : Plus-value travaux « Allée des Pothiers » : 7 992 € TTC

DIA : pas de préemptions.

N° d'ordre	Date dépôt en Mairie	Adresse de la DIA	Parcelle(s)
DEC-2025			
2500027	24/11/2025	278 Route de Renaison	AE 10 -63

## 2 – DOSSIERS DONNANT LIEU A DELIBERATION :

### N°2025-57 OBJET : DÉCISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE n°2

Eric MARTIN, Maire, présente la décision budgétaire modificative n°2 du budget général. Celle-ci résulte de diverses opérations non prévues qui nécessitent la modification du budget pour procéder aux écritures comptables correspondantes :

- Sinistre sur un Feu comportemental « rue des Monts de la Madeleine » ;
- Plus-value travaux Eurovia « Allée des Pothiers » ;
- Remboursements de cautions pour des logements communaux ;

Il propose au conseil municipal les ajustements budgétaires suivants :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-65838 : Autres charges diverses de gestion courante	0,00 €	1 453,50 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 453,50 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-75838 : Autres produits divers de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 453,50 €
<b>TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 453,50 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 453,50 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 453,50 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-024 : Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 866,50 €
<b>TOTAL R 024 : Produits des cessions d'immobilisations</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>8 866,50 €</b>
R-1021 : Dotations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 453,50 €
<b>TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 453,50 €</b>
D-165 : Dépôts et cautionnements reçus	0,00 €	545,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00 €</b>	<b>545,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-21321-242 : HUISERIES LOGEMENT CHEMIN LAVOR	545,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2151-102 : VOIRIE	0,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2152-233 : FEUX COMPORTEMENT AUX	0,00 €	10 320,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>545,00 €</b>	<b>18 320,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2315-102 : VOIRIE	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>8 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>8 545,00 €</b>	<b>18 865,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>10 320,00 €</b>
<b>Total Général</b>	<b>11 773,50 €</b>		<b>11 773,50 €</b>	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ✓ Adopte la décision modificative n°2 du budget communal exercice 2025 telle que mentionnée ci-dessus.

### N°2025-58 OBJET : CIMETIERES – concessions et cases de columbarium - Tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2026

Une proposition de grille tarifaire pour l'année 2026 est présentée aux membres du conseil municipal.

Il est demandé à l'assemblée de délibérer pour fixer les nouveaux tarifs qui seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

- concession trentenaire – emplacement simple 280,00€
- concession trentenaire – emplacement double 475,00 €
- columbarium - case pour 30 ans 790,00 €
- columbarium – renouvellement pour 30 ans 280,00 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité ADOPTE les tarifs proposés.

## N°2025-59 OBJET : SALLES MUNICIPALES – TARIFS applicables au 1er janvier 2026

Une proposition de grille tarifaire pour l'année 2026 est présentée aux membres du conseil municipal.

Il est demandé à l'assemblée de fixer les tarifs suivants pour la location des salles municipales à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

### Salle des Fêtes :

Première utilisation

- habitant de Pouilly – un jour 410.00 €

- habitant de Pouilly – deux jours 530.00 €

Deuxième utilisation

- habitant de Pouilly – un jour 650.00 €

- habitant de Pouilly – deux jours 810.00 €

- extérieur Pouilly – un jour 650.00 €

- extérieur Pouilly – deux jours 810.00 €

- forfait location tables rondes 180.00 €

- forfait location vidéoprojecteur 80.00 €

- associations locales 180.00 €

- associations extérieures à la commune 530.00 €

Caution salles pour particuliers 600.00 €

Caution salle et micro pour associations 1 000.00 €

### Salle Paul Laurencery

*Location la veille pour préparation* 145.00 €

Caution 80.00 €

Caution 400.00 €

### Salle de St Martin de Boisy

Caution 85.00 €

Caution 100.00 €

## N°2025-60 OBJET : MATERIEL – Tarifs applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2026

Une proposition de grille tarifaire pour l'année 2026 est présentée par le Maire à l'assemblée.

Il est rappelé que la somme encaissée au titre de la location de matériel est reversée au CCAS.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil municipal fixent ainsi les montants de la location du matériel qui seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

Table	2.30 €
Banc	1.60 €
Chaise	1.30 €

## N°2025-61 OBJET : DEMANDE SUBVENTION ENVELOPPE VOIRIE 2026

M. MARTIN Eric, Maire, présente les dossiers qui feront l'objet d'une demande de subvention dans le cadre de l'enveloppe VOIRIE du Département pour l'année 2026.

Il rappelle que seules les dépenses liées à la voirie communale sont éligibles.

Il explique qu'il faut prendre en compte les travaux non effectués cette année et qui seront réalisés et budgétisés en voirie l'année prochaine.

Les dossiers concernés par la demande de subvention sont :

- Réfection de voirie :

5 690 € HT (6 828 € TTC)

Chemin Trotteloup  
Rue des Charmilles 15 225 .90 € HT (18 271.08 € TTC)

Soit un total HT de 20 915.90 € (25 099.08 € TTC).

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte les projets présentés et dit qu'ils seront inscrits au budget primitif de l'année 2026,
- demande à M. le Président du Conseil Départemental de la Loire de bien vouloir attribuer une subvention à la commune dans le cadre de l'enveloppe VOIRIE 2026 pour les travaux de réfection de voirie communale d'un montant HT prévisionnel de 20 915.90 € (25 099.08 € TTC).

## N°2025-62 OBJET : DEMANDE de SUBVENTION n°1 - ENVELOPPE SOLIDARITE 2026

M. MARTIN Eric, Maire, présente le projet qui fera l'objet d'une demande de subvention dans le cadre de l'enveloppe SOLIDARITE du Département pour l'année 2026.

La commune doit donner un ordre de priorité à ses demandes si elle en a plusieurs.

Il explique les problèmes de fuites sur la toiture de la salle Paul Laurencery qui dégradent au fil des intempéries les plafonds. Après réflexion, il serait plus judicieux d'effectuer un changement complet des tuiles et étanchéification de la toiture plutôt qu'une réparation.

Il propose au conseil municipal de solliciter cette subvention en priorité 1 pour le projet suivant :

- Remplacement des tuiles et étanchéification de la toiture de la salle Paul laurencery.

Il propose au Conseil municipal de solliciter cette subvention en priorité 1 pour le projet suivant :

- Remplacement des tuiles et étanchéification de la toiture de la salle Paul laurencery.

L'entreprise CAGNE DUBOST sollicitée pour réaliser ces travaux a transmis un devis pour un total de 17 593 € HT (19 352.30 € TTC).

Le plan de financement sera le suivant :

Subvention Département / Enveloppe solidarité n°1 :	7 000 € (Taux 40% maxi)
Part communale :	10 593 € (60 %)
Total dépenses HT :	17 593 € (100%)

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte le projet présenté et dit que les crédits seront inscrits en section investissement au budget primitif de l'année 2026,
- demande à M. le Président du Conseil Départemental l'attribution d'une subvention au titre de l'enveloppe SOLIDARITE bâtiments 2026 en priorité 1 pour l'aider à financer ces travaux d'un montant HT de 17 593 € (19 352.30 € TTC).

## N°2025-63 OBJET : DEMANDE SUBVENTION n°2 - ENVELOPPE SOLIDARITE 2026

M. MARTIN Eric, Maire, présente le projet qui fera l'objet d'une demande de subvention dans le cadre de l'enveloppe SOLIDARITE du Département pour l'année 2026.

La commune doit prioriser ses projets si elle en a plusieurs pour cette enveloppe.

Il rappelle la nécessité d'effectuer les travaux nécessaires à la salle qui permettront des gains en dépenses énergétiques (chauffage, électricité ...) et également une amélioration du confort des usagers.

Il propose au conseil municipal de solliciter cette subvention en priorité 2 pour le projet suivant :

- Installation de faux-plafonds (travaux d'isolation et insonorisation) à la salle Paul Laurencery.

L'entreprise JPM a été sollicitée et a transmis un devis pour un total HT de 10 962.50 € HT (13 155 € TTC).

Le plan de financement sera le suivant :

• Subvention Département / Enveloppe solidarité n°1 :	4 385 € (Taux 40%)
• Part communale :	6 577.50 € (60 %)
	Total dépenses HT : 10 962.50 € (100%)

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte le projet présenté et dit que les crédits seront inscrits en section investissement au budget primitif de l'année 2026,
- demande à M. le Président du Conseil Départemental l'attribution d'une subvention en priorité 2 au titre de l'enveloppe SOLIDARITE bâtiments 2026 pour l'aider à financer ces travaux d'un montant HT de 10 962.50 € (13 155 € TTC).

## N°2025-64 OBJET : DEMANDE SUBVENTION n° 1 - ENVELOPPE TERRITORIALISEE 2026

M. MARTIN Eric, Maire, présente le projet qui fera l'objet d'une demande de subvention dans le cadre de l'enveloppe TERRITORIALISEE du Département pour l'année 2026.

Cette subvention n'est éligible que pour des gros projets des collectivités. Il propose au conseil municipal de solliciter cette subvention pour l'opération suivante :

- Restructuration du pôle associatif au stade avec la création d'une salle de réunion mutualisée, l'aménagement extérieur et le transfert du jeu de boules lyonnaises actuellement situé à proximité de la place deroche. Celui-ci sera supprimé dans le cadre du projet en phase d'études et diagnostics pour la création d'un centre bourg.

Les entreprises sollicitées ont transmis leurs devis pour ce projet :

- 1 - Salle de réunion pour les associations (divers lots) : 75 674.64 € HT (90 477.06 € TTC) ;
  - 2- Création d'un jeu de boules lyonnaises (transfert du bourg) : 21 122.92 (25 347.50 € TTC)
  - 3- Aménagement extérieur (*local et jeu boules*) : 3 883.25 € HT (4 659 € TTC)
- Soit un total HT de 100 680,81 € HT (120 484.46 € TTC)

Le plan de financement sera le suivant :

- Subvention Département / Enveloppe territorialisée : 50 340 € soit 50%
  - Subvention Etat/ DETR : 30 204 € soit 30%
  - Part communale : 20 136.81 € soit 20%
- Total dépenses HT : 100 680.81 € soit 100%

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte le projet présenté et dit que les crédits seront inscrits en section investissement au budget primitif de l'année 2026,
- demande à M. le Président du Conseil Départemental l'attribution d'une subvention au titre de l'enveloppe TERRITORIALISEE 2026 pour l'aider à financer ces travaux d'un total HT de 100 680,81 € HT (120 484.46 € TTC).

## N°2025-65 OBJET : DEMANDE SUBVENTION n°2 – ENVELOPPE TERRITORIALISEE 2026

M. MARTIN Eric, Maire, présente le projet qui fera l'objet d'une demande de subvention dans le cadre de l'enveloppe TERRITORIALISEE du Département pour l'année 2026.

Cette subvention n'est éligible que pour des gros projets des collectivités. Il propose au conseil municipal de solliciter cette subvention pour l'opération suivante qui constitue une première phase du lancement du projet de création d'un centre bourg :

- Etudes faisabilité et démolitions de bâtiments

Les devis transmis pour ce projet sont :

- 1- Mission de diagnostic, faisabilité, phasage concernant le bâtiment de la Poste, la bibliothèque et les annexes : 6 850 € HT (8 220 € TTC) ;
  - 2 – Mission de diagnostic, faisabilité, phasage pour les démolitions des maisons acquises par la commune : 2 250 € HT (2 700 € TTC)
  - 3 – Réalisation d'une étude de faisabilité pour la requalification des espaces publics et du centre bourg : 7 730 € HT (9 276 € TTC)
- Soit un total HT de 16 830 € HT (20 196 € TTC).

Le plan de financement sera le suivant :

- Subvention Département / Enveloppe territorialisée : 8 415 € soit 50%
  - Part communale : 8 415 € soit 50%
- Total dépenses HT : 16 830 € soit 100%

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte le projet présenté et dit que les crédits seront inscrits en section investissement au budget primitif de l'année 2026,
- demande à M. le Président du Conseil Départemental l'attribution d'une subvention au titre de l'enveloppe TERRITORIALISEE 2026 pour l'aider à financer ces travaux d'un total HT de 16 830 € HT (20 196 € TTC).

## N°2025-66 OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DETR – ANNÉE 2026

M. le Maire expose au conseil municipal que la commune peut bénéficier de l'attribution d'un financement dans le cadre du dispositif Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour le projet de restructuration du pôle associatif au stade avec la création d'une salle de réunion mutualisée (tennis, boules, foot) et l'aménagement extérieur ainsi que le transfert du jeu de boules lyonnaises actuellement situé à proximité de la place déroche.

Il rappelle que cette opération résulte du projet en phase d'études et diagnostics pour la création d'un centre bourg. Il s'intègrera parfaitement dans le paysage et complètera l'offre de services et loisirs pour les associations et les administrés. Il sera situé à proximité du city-stade et des terrains de football et tennis. Il sera vertueux et respectera les critères environnementaux.

Les entreprises sollicitées ont transmis leurs devis pour ce projet :

- 1 - Salle de réunion pour les associations (divers lots) : 75 674.64 € HT (90 477.06 € TTC) ;
- 2- Création d'un jeu de boules lyonnaises (transfert du bourg) : 21 122.92 (25 347.50 € TTC)
- 3- Aménagement extérieur (*local et jeu boules*) : 3 883.25 € HT (4 659 € TTC)

Soit un total HT de 100 680,81 € HT (120 484.46 € TTC)

Le plan de financement sera le suivant :

- Subvention Département / Enveloppe territorialisée : 50 340 € soit 50%
- Subvention Etat/ DETR : 30 204 € soit 30%
- Part communale : 20 136.81 € soit 20%  
Total dépenses HT : 100 680.81 € soit 100%

Ce projet sera inscrit en section investissement au budget communal 2026 et réalisé dans l'année.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ Adopte l'inscription au budget 2026 du projet de création d'une salle de réunion mutualisée, l'aménagement extérieur et le transfert du jeu de boules lyonnaises ;
- ✓ Sollicite auprès de l'Etat une subvention dans le cadre du dispositif DETR afin de l'aider à financer cette opération liée au futur projet de centre bourg ;
- ✓ Dit que ces travaux d'un montant de 100 680,81 € HT (120 484.46 € TTC) seront financés par une subvention sollicitée auprès du Département, de l'Etat ainsi que les fonds propres de la commune.

## **2 - RAPPORT DES COMMISSIONS et QUESTIONS DIVERSES**

La parole est ensuite donnée aux responsables de commissions et membres du conseil municipal.

### **VOIRIE/URBANISME – Anthony FAYET et Pierrick MURCIER**

MM. FAYET et MURCIER expliquent la fin des travaux allée des Pothiers et le règlement d'un surplus lié aux travaux de la roannaise de l'eau (7992 €).

Ils remarquent que suite aux dernières grosses pluies, aucun appel ni réclamation ne sont à déplorer.

Les travaux concernant les trottoirs route d'Ouches ont fait l'objet d'une subvention versée de 9500 €. Ils seront réalisés dans le premier semestre 2026.

### **CCAS – Laetitia DUFOUR et Martine MERIGOT**

La bonne réussite de la soirée théâtre a permis la remise d'un chèque d'un montant de 1033.60 € au CCAS.

Les colis aux ainés ont été distribués par les élus et membres du CCAS. Le nombre de personnes choisissant le retrait en mairie de leurs colis lors d'une permanence augmente chaque année.

### **CADRE DE VIE – Christiane ROSSILLE et Yves GAULIER**

La commission a réalisé une décoration de Noël plus brillante que l'année précédente, que les agents ont installée. Ce n'est pas forcément très spectaculaire, mais la commission, de six membres, s'est trouvée réduite à trois et n'a donc pu faire mieux pour cette année.

### **BÂTIMENTS – Catherine MOUILLER**

La commune a reçu le bilan d'Hervé thermique pour l'école primaire. Le résultat de performance énergétique est en hausse : les réalisations sont supérieures aux prévisions.

La commune a reçu un courrier co-signé des agents des écoles pour la programmation du chauffage dans les écoles les jours de ménage durant les vacances scolaires.

**Annette CARTIER DUBOST** revient sur la délégation du service de la crèche au 1<sup>e</sup> janvier 2026. Il est précisé que les contrats du personnel sont en cours de rédaction comme les documents pour la CAF et la PMI à transmettre rapidement. Une réunion avec tout le personnel et la MUTUALITÉ (service RH notamment) aura lieu le 10 décembre après-midi. Une demi-journée sera consacrée à une rencontre individualisée des agents par la MUTUALITÉ.

#### **ENFANCE et SCOLARITÉ – Véronique FILLION**

Il est triste pour la commune de perdre l'agent Cécile BARRET suite à la reprise de la gestion de la crèche par une nouvelle entité. Elle était une référente école très efficace mais ce changement est positif pour elle.

Les prévisions des effectifs des écoles sont stables (visite récente de l'inspectrice) : environ 130 élèves + 6 primarisations (136) sur le site de l'école primaire et 51 enfants - 6 primarisation (45) sur le site de l'école maternelle.

Les écoles feront passer leurs souhaits pour le budget mais pour l'instant il est demandé en investissement le renouvellement du parc informatique de l'école primaire (de 2015).

#### **M. le Maire – Eric MARTIN**

Suite à la consultation du SIEL concernant le hangar photovoltaïque au stade, un reste à charge de 136 000 € est désormais réclamé à la commune alors que le montant de 50 000 € avait été prévu initialement.

Le Maire a interpellé le Sous-Préfet qui a demandé un compte-rendu écrit de l'historique de ce hangar. Il a aussi fait part de son mécontentement à Mme la Présidente du SIEL.

Le conseil municipal a décidé de ne pas dépasser un reste à charge de 50 000 €. Il attend le retour du Syndicat.

La date de remise des barnums de la région est repoussée au 15 janvier 2026 sur la Place Antoine Deroche.

Le VIVAL a été revendu.

La maison vendue par M. et Mme YVARS va accueillir des kinés.

Anaïs va quitter le secrétariat en février et Claudine verra son nombre d'heures de poste augmenté à 30 heures à cette même date.

La séance est levée à 22 heures. La prochaine réunion est fixée au mardi 27 janvier 2026.

**Eric MARTIN, Maire**



**Catherine MOUILLER, secrétaire de séance**

A handwritten signature of Catherine Mouiller in black ink.

